



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2019

Nombre de conseillers en fonction : 28.

Nombre de présents : 24 conseillers.

Nombre d'absents : 4 dont 4 procurations.

Le quorum est atteint.

procurations : Mme Anne-Claire Guisard a donné procuration à Mme Françoise Boissière
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Christine Stroh
M. Camille Meyer a donné procuration à Mme Michèle Kannengieser
M. Jean-Luc Nachbauer a donné procuration à M. Denis Clauss

absent(s) : /

Madame Anne Hemmerlé est arrivée à 20h20 au point n°2 « retrait des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2014. »

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Jean-Claude Logel, intervenue par courrier daté du 10 septembre 2019. Il en indique les raisons en lisant le courrier de Monsieur Logel.

Ce dernier ne sera pas remplacé. Aussi, le conseil municipal siègera dorénavant à 28 membres.

Après l'appel nominal des conseillers, il est constaté que le quorum est atteint.

POINT N°1

NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Pour mémoire, le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, nomination qui sera faite avant chaque début de séance.

Madame Michèle Wolff-Vérinaud se propose de prendre la fonction de secrétaire pour la séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2019.

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

➤ émet un avis favorable **à l'unanimité**, à la nomination de Madame Michèle Wolff-Vérinaud au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

POINT N°2

RETRAIT DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que 11 conseillers municipaux dont 5 adjoints au Maire sans délégation lui ont demandé, par courrier daté du 14 août 2019 réceptionné le 23 août 2019, de convoquer le Conseil Municipal afin de délibérer sur le retrait des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 15 avril 2014, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CCGT).

Cet article indique que le Maire « est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la

demande motivée lui en est faite par le représentant de l'Etat dans le département ou par le tiers au moins des membres du conseil municipal en exercice dans les communes de 3 500 habitants. »

La demande de convocation du Conseil Municipal ayant été motivée et présentée par le nombre requis de conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur le retrait des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 15 avril 2014, conformément au courrier joint au présent rapport (annexe 1).

Pour mémoire, les délégations accordées par délibération du 15 avril 2014 pour la durée du mandat et visées à l'article L. 2122-22 du CCGT sont les suivantes (annexe 2) :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;*
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;*
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;*
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;*
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;*
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;*
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;*
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;*
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;*
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;*

Enfin, on rappelle que, selon l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin public à la demande du quart des membres présents (le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote) ou au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

Madame Myriam Stenger souhaite prendre la parole (document remis) :

« Depuis plusieurs semaines, la commune de La Wantzenau est devenue le théâtre d'une crise de confiance au sein de son conseil municipal. En tant que conseillers municipaux élus sur la liste de la majorité en 2014 (5 Adjoints, 1 conseillère déléguée et 6 conseillers municipaux), notre responsabilité est d'informer les habitants sur le déroulé de ces événements.

En date du 17 juin dernier, nous avons sollicité auprès du Maire l'organisation d'une séance extraordinaire afin de débattre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal en début de mandat, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT. Cette demande, certes rare, est toutefois prévue dans les textes de loi et découle des nombreuses alertes lancées au Maire par les membres du conseil municipal dont plusieurs adjoints.

L'exemple le plus frappant étant celui de la consultation d'opérateurs privés et de bailleurs sociaux par le Maire, sans en informer le conseil municipal, en vue d'aménager le cœur de La Wantzenau (écoles actuelles en résidence sénior de 80 à 100 logements) dont nous avons appris l'existence fin 2018, soit plusieurs mois après les premiers contacts entre le Maire et les promoteurs et bailleurs en question.

Compte tenu de l'importance des dossiers concernés, une telle démarche doit être faite en transparence, en concertation, au sein des commissions municipales et sous avis du conseil municipal.

Malgré plusieurs tentatives de rétablir le dialogue devant permettre les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'équipe municipale, aucune d'entre elles n'a été prise en compte par le Maire. Une perte de confiance progressive et grandissante s'est installée, dégradant la qualité de la relation de travail entre les membres de l'exécutif municipal.

Notre demande d'organisation d'une séance extraordinaire s'est heurtée à un refus du Maire qui a retiré dans la foulée l'ensemble des délégations aux adjoints et conseillère déléguée.

Le Maire a été mis en minorité lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet puisque, à une très large majorité, il a statué en faveur du maintien des fonctions de tous les adjoints, soulignant le travail, l'engagement des élus et leur cohésion, qui ont permis de mener à bien, dans les budgets et délais impartis, un grand nombre de projets.

En 18 mois, nous sommes progressivement arrivés à une situation inédite et malsaine, où le Maire gère désormais seuls les dossiers de la commune : urbanisme, finances, sport, environnement, jeunesse...

C'est donc unis, et conformément à nos responsabilités d'élus devant garantir le bon fonctionnement de la municipalité que nous avons déposé, en date du 23 août, une nouvelle demande de séance extraordinaire.

Ce conseil municipal extraordinaire doit permettre un réel débat en toute transparence, et remettre en place un mode de gouvernance sain, démocratique et collaboratif, reflétant ainsi l'opinion et les positions du conseil municipal dans sa majorité.

Nous considérons que le temps du bilan, ou celui du lancement de nouveaux projets, n'est pas d'actualité, notre énergie et celle des services devant rester focalisée sur les projets en cours.

Engagés et à l'écoute des citoyens de La Wantzenau, nous leur rendrons régulièrement compte de l'avancement des événements dans la transparence qui leur est dû.

Nous demandons à ce que le mandat s'achève dans un climat apaisé, en toute sérénité et transparence dans l'intérêt général de la commune. »

Madame Katia Bossuyt prend également la parole au nom de son groupe (document remis) :

« Autant le dire tout de suite et cela ne devrait pas trop vous étonner, nous allons voter pour cette délibération et le retrait de vos délégations.

Nous la voterons, non pas par « méchanceté gratuite » ou juste parce que nous sommes dans l'opposition, encore moins par retour à vos attaques constantes sur le bilan de la municipalité précédente dont vous faisiez pourtant partie, ou pire encore avec d'obscures arrières pensées électorales.

Non, nous, nous voterons pour le retrait de vos délégations par souci de cohérence avec ce que nous avons déjà dit à de multiples reprises autour de cette table ou en commission, et avec ce que nous avons écrit dans le Trait d'Union, et qui apparemment a fini par faire écho chez une partie de votre majorité. Nous n'allons pas nous opposer à une délibération qui vous obligera à rendre davantage de compte au conseil municipal.

Nous ne vous prenons pas en traître ce soir. Durant ce mandat, nous avons toujours réclamé davantage d'informations et dénoncé votre refus du débat et de la concertation municipale. Alors que vous, au fur et à mesure du mandat, vous n'avez eu de cesse de contourner les commissions et le débat en conseil municipal en créant des comités Théodule sans représentants de l'opposition voire sans élus, pour finalement décider en petit comité ou seul, en tout cas sans contradicteurs.

De même, nous n'avons eu de cesse d'alerter le conseil, en particulier lors de chaque Débat d'Orientation Budgétaire et vote du budget, sur votre gestion financière hasardeuse et vos perspectives fondées sur des hypothèses particulièrement optimistes. Et que dire de votre duperie lors de l'instauration de la taxe municipale sur l'électricité alors que vous mettez sans cesse en avant l'absence d'augmentation des impôts locaux.

Nous retrouvons aujourd'hui ces reproches dans le courrier qui vous a été adressé. Mais n'en déplaise à ses auteurs, ces problèmes de gouvernance ne datent pas du mois de juin dernier. Et si nous nous félicitons de leur prise de conscience, même tardive, et sans remettre en cause les faits qui appuient leur démarche, nous tenons quand même à dire qu'il est facile de jouer les outragés de la dernière heure quand on a gardé le silence, en tout cas publiquement, pendant des mois et des mois.

Il faut quand même rappeler que nous étions bien seuls au bout de cette table :

- *à nous lever contre le débat volé sur les écoles,*
- *à vous faire face au moment de l'affaire des « émergences ponctuelles » de 25 mètres au Schwemmloch,*
- *à dénoncer le manque de transparence dans le choix des promoteurs et bailleurs du Schwemmloch et la densification du projet,*
- *à nous étonner de la fin de l'espace jeunes ou de la vente du skate park sur le Bon Coin sans aucune information préalable de la commission jeunesse ou du conseil municipal,*
- *à voter contre les procès-verbaux du conseil municipal tronqués parce que vous refusiez nos modifications,*
- *à dénoncer en janvier dernier, la création d'un comité de jumelage sans élus et sans information du conseil municipal,*
- *ou encore plus récemment, à refuser votre passage en force sur votre projet de résidence seniors.*

En conclusion, Monsieur le Maire, nous voterons pour cette délibération sans aucune satisfaction, pas même celle d'avoir été lucides sur votre mode de fonctionnement et de gouvernance dès le printemps 2015. Puissent au moins les prises de position de vos anciens colistiers définitivement lever le voile sur votre exercice autocratique du pouvoir, bien loin de vos discours sur l'intelligence collective et la co-construction. Candidat, vous disiez en 2014 « un maire doit avoir l'humilité de reconnaître qu'il n'est pas le seul détenteur du savoir et encore moins le seul à détenir le pouvoir ». Devenu Maire, vous finissez votre mandat avec deux adjoints, sans majorité et probablement sans délégations.

Nous voterons pour cette délibération avec beaucoup de tristesse car tout cela est finalement tardif et regrettable :

- *tardif, car la situation financière de notre commune est ce qu'elle est,*
- *et regrettable car, au-delà de votre personne, cette situation nuit malheureusement et terriblement à l'image de notre village et à la défense de l'intérêt de ses habitants. »*

Madame Michèle Kannengieser souhaite prendre la parole à la fin du délibéré, les points devant être traités avec apaisement.

Arrivée de Madame Anne Hemmerlé.

Monsieur le Maire prend la parole : « Ce soir a lieu un conseil municipal extraordinaire à la demande de 11 conseillers et adjoints. Ce conseil a pour objectif de retirer au Maire ses délégations confiées le 15 avril 2014. Le droit est respecté à la lettre.

*Je me demande néanmoins pourquoi à 6 mois des prochaines échéances municipales, des conseillers en campagne souhaitent procéder de la sorte. Il aurait été plus simple et plus honnête de démissionner et **d'afficher au grand jour leur volonté** de constituer une liste contre le Maire sortant.*

Ce conseil municipal est un prétexte, vous voulez me pousser à démissionner ou me dissuader de me représenter mais je reste maître de mes choix. Les Wantzenauviens jugeront. Vous souhaitez bénéficier des

réalisations du mandat en laissant croire que je n'y suis pour rien tout en me reprochant un exercice solitaire du pouvoir. C'est incompréhensible. »

Monsieur le Maire souhaite que chaque signataire fournisse, personnellement, des précisions sur le document signé. Il indique que les pétitionnaires ont la possibilité de se rétracter avant les débats.

Il pose la question suivante : « Voyez-vous une objection à répondre à mes questions, Madame Stenger ? ».

Madame Myriam Stenger indique qu'elle répondra de manière collective et non individuellement.

Monsieur Grégory Schneider estime qu'il est normal que Monsieur le Maire pose des questions afin de répondre aux griefs. Le but est de comprendre les éléments listés dans le courrier.

Monsieur Clément Vix indique que les signataires assument les propos tenus.

Monsieur Grégory Schneider aimerait obtenir des explications de la part des signataires de ce courrier.

Monsieur Denis Clauss prend la parole au sujet de l'étude commandée au cabinet d'architectes DRLW en juillet 2015. Il aurait souhaité que les documents projetés soient envoyés aux conseillers municipaux afin qu'ils en prennent connaissance en amont. Mais Monsieur le Maire a indiqué que les documents (commande, facture et rendu) sont consultables en mairie.

« En début d'année 2016, Christophe Georg et moi-même avons découvert, sur le bureau de la Directrice Générale des Services, une facture de 14 500 € pour une mission de modélisation des projets structurants de la commune. Quand nous avons interrogé la Directrice Générale des Services à ce sujet, elle nous a renvoyée au Maire.

Nous avons donc questionné Monsieur le Maire afin de comprendre de quoi il s'agit. Il nous a expliqué qu'il est question d'une mission de modélisation des projets structurants et a présenté, en réunion de bureau, un rendu, plus que sommaire. En examinant les documents, je m'aperçois que la mission a été demandée en juillet 2015 et m'étonne de ne pas en avoir été informé. Monsieur le Maire a fait son mea culpa, puis les tensions sont apparues. »

Par ailleurs, Monsieur Denis Clauss relève que l'urbaniste suggéré à la SERS est celui qui a demandé un emplacement sur le lotissement du Schwemmlach mais aussi celui qui a postulé pour le groupe scolaire. Il indique qu'à partir de ce moment-là, il est devenu plus méfiant.

Il s'interroge sur le fait de savoir s'il aurait eu connaissance du rendu s'il n'avait pas vu cette facture.

Il rappelle qu'à ce moment-là, l'élu en charge des finances était Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire indique que les documents projetés vont montrer que ces allégations sont fausses.

Monsieur Martial Schillinger indique que le législateur a voulu que la demande de retrait de délégations au maire soit motivée. Donc elle l'est. Il assume le courrier et estime que les signataires doivent la vérité aux Wantzenauviens.

Monsieur Christophe Georg est du même avis que ses collègues. Il ne faut pas demander des comptes aux signataires de ce courrier alors que c'est au Maire d'en rendre.

Monsieur Grégory Schneider demande pourquoi seul Monsieur Denis Clauss a le courage de prendre la parole pour s'expliquer.

Puis Monsieur le Maire interroge, tour à tour, Messieurs Gabel, Crombé, Stroh Stéphane, Vix Clément, Vix Benjamin et Madame Machwate qui indiquent la même réponse que leurs collègues.

Monsieur Stéphane Stroh rajoute : « pourquoi je répondrais alors que le Maire, lui, ne répond pas ? »

Monsieur Aurélien Crombé interpelle le Maire en réponse à sa question : « fais pas ton professeur ! »

Monsieur Grégory Schneider intervient suite à ce manque de respect vis-à-vis du Maire et enjoint Monsieur Crombé de s'exprimer poliment et posément.

Monsieur le Maire estime que la signature de M. Nachbauer est indécente, lui qui n'assiste à aucune commission et à très peu de réunions du conseil.

Monsieur le Maire reprend, point par point, les éléments relatés dans le courrier pour y répondre.

- « Par courrier du 17 juin dernier nous avons sollicité la réunion d'un conseil municipal extraordinaire... ». Le courrier date du 1^{er} juin et non du 17 juin comme cela est écrit. Il a effectivement été déposé le 17 juin en mairie. Monsieur le Maire estime qu'il aurait pu être remis en mains propre puisqu'il était en mairie à ce moment-là. C'est un manque de courage, de savoir vivre et de politesse.

En outre, il signale qu'on ne célèbre pas un mariage en jeans. Il en est de même pour une cérémonie officielle ou encore un conseil municipal. Il s'agit d'un manque de respect pourtant indissociable de la fonction d'élu et a fortiori d'adjoint. Monsieur le Maire estime avoir été trop tolérant.

- « en réponse à cette demande nous avons réceptionné en date du 24 juin un arrêté du maire stipulant le retrait des délégations des 5 adjoints signataires... »

Les signataires déclarent ne plus avoir confiance dans l'action du Maire. Or la délégation de compétence est une marque de confiance que le Maire témoigne à l'adjoint ou au conseiller délégué. Dans ce cas, la confiance est rompue et les compétences logiquement retirées. Par la suite, le conseil municipal s'est réuni le 2 juillet pour débattre sur les fonctions d'adjoint comme le prévoient les textes.

- « ... vous nous avez indiqué, lors de cette soirée que vous procéderiez à une convocation du conseil avant la date du 17 juillet 2019 ce qui n'a pas été fait. »

Cela est faux. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait précisé qu'une réponse serait donnée dans les délais réglementaires.

Aussi un courrier en réponse a été adressé à chacun des signataires le 12 juillet et un courriel a été envoyé à l'ensemble des membres du conseil municipal le 15 juillet les informant de la non-recevabilité de la demande.

Un second courrier de demande de retrait des délégations du Maire, datant du 14 août 2019, a été déposé à l'accueil de la mairie, et une nouvelle fois non remis en mains propres au Maire, le 23 août 2019 par Monsieur Denis Clauss. Il y a 11 signataires (5 adjoints et 6 conseillers). Là encore, il s'agissait pour les signataires, d'en faire un document public estime Monsieur le Maire.

Monsieur Serge Hugel précise qu'il s'agit de 6 conseillers de la majorité.

Monsieur Grégory Schneider intervient pour expliquer qu'il n'a pas signé ce deuxième courrier car il a entendu beaucoup de choses et qu'il préfère se faire sa propre opinion. Il indique que les signataires de la première demande lui avaient assuré qu'il n'y avait pas d'écho politique derrière tout cela.

- « La motivation de cette demande est justifiée par un exercice solitaire du pouvoir, la méconnaissance des droits des élus composant le conseil municipal de La Wantzenau. »

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints ont des droits et des devoirs, notamment d'assiduité et d'implication. S'en suit des statistiques sur le nombre d'absences de l'ensemble des signataires lors de réunions de commissions et de conseils municipaux. **Un manque d'assiduité qui rend difficile toute communication.** Les signataires ont cumulé 123 absences aux conseils municipaux de la mandature, 214 absences aux réunions maire-adjoints, **290 absences en commission pour lesquelles ils s'étaient engagés...** **Autant d'occasions gâchées pour partager sur l'avenir de notre commune.**

Un engagement municipal, ce n'est pas un engagement à la carte. Cela nécessite une implication totale en toutes circonstances pour répondre aux attentes de la population. « Les Wantzenauviens peuvent témoigner du nombre de fois où je me suis retrouvé quasiment seul lors de manifestations culturelles ou sportives, lors de rencontres citoyennes sur des sujets essentiels **comme l'urbanisme ou les mobilités.** »

Monsieur Denis Clauss signale qu'ils ont droit eux aussi à des congés et d'être pris par ailleurs. Il rappelle au Maire que lui-même n'est pas là 24 heures sur 24.

Monsieur Denis Clauss constate néanmoins qu'à la vue du peu de temps qu'ils ont consacré à la collectivité, beaucoup de choses ont été réalisées et qu'on peut les voir dans le village.

Monsieur Clément Vix signale que, lors du mandat précédent, Monsieur le Maire a battu tous les records d'absentéisme.

Monsieur Christophe Georg demande si des statistiques ont également été faites pour les deux autres adjoints.

Monsieur le Maire annonce que Madame Myriam Stenger a choisi de siéger en commission solidarité mais qu'elle n'y assistait pas.

Madame Myriam Stenger répond qu'effectivement elle n'y assistait pas car sa mission première a été de mettre en place les politiques jeunesse et scolaire, de travailler sur la culture ainsi que sur la mise en œuvre du RAM. Elle explique que la solidarité est un élément qu'elle connaît bien de par son activité professionnelle. Elle a toujours été là pour répondre aux questions de Madame Françoise Boissière.

Elle confirme que les élus sont fiers de ce qui a été fait et qu'il ne s'agit pas de faire son procès aujourd'hui. Ce n'est pas en étant assidue en commission que cela avance plus. Elle remercie Agnès Machwate et toutes les personnes qui se sont engagées. Elle confirme qu'elle ne répondra pas à des questions individuelles. Elle dit : « je suis déçue, je t'ai accordé toute ma confiance. On est fiers de ce que nous avons fait pour le Fil d'eau, les écoles, les NAP, le RAM. Je souhaite aller jusqu'au bout du mandat dans un climat apaisé. Quand il y a un déni de démocratie, je dois en parler. J'ai préféré prioriser les questions sur la jeunesse. Nous nous sommes battus, avec Agnès, pour avoir un animateur jeunesse que nous avons eu au bout de deux ans. »

Madame Françoise Boissière intervient pour dire qu'il faut être respectueux. Elle estime que les attaques des uns et des autres envers le Maire sont injustes et démesurées. Quand un conseil municipal est mobilisé pour ce type de motif, en général, c'est que le Maire a fait quelque chose de grave. Elle continue en disant : « le Maire est proche des Wantzenauviens et est pour la démocratie participative. Il a souhaité associer et travailler avec la population. Là où cela a grippé c'est que la place d'élu a été difficile à trouver puisque les groupes de travail ont été ouverts au-delà des seuls élus. Face à cela, vous avez ensuite mis en place un contrôle systématique des faits et gestes du Maire en lui demandant de rendre compte. Votre mission aurait dû être investie différemment. Les comptes-rendus ont été lus chaque semaine en bureau et des réunions sur l'avancement des dossiers étaient organisées régulièrement. Votre façon de faire n'est pas honnête à 7 mois des élections. »

Monsieur Christophe Georg ne peut pas entendre son manque de présence et d'assiduité. En effet, il était en charge des travaux et a été là en réunion de chantier et disponible pour répondre aux administrés.

Monsieur le Maire explique qu'il parle de manque d'assiduité en conseil et en commission.

Monsieur le Maire relate qu'il y a eu trois grands chantiers : le centre technique municipal, les équipements sportifs et le groupe scolaire.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Denis Clauss de suivre le chantier du CTM. Il l'a fait avec talent. Ensuite, il a confié à Messieurs Christophe Georg et Jean-Louis Gabel les équipements sportifs. Dans la suite logique de ces réalisations, Monsieur le Maire a souhaité suivre lui-même un chantier de A à Z, en l'occurrence le groupe scolaire. Il explique qu'à certaines réunions, il y avait 3 adjoints, une conseillère municipale déléguée, la directrice générale des services et les agents du service technique face à un architecte. Par souci d'efficacité, il a souhaité alléger le nombre de personnes présentes. A partir de ce moment-là, il y a eu une levée de boucliers. Il indique que, par la suite, il a décidé de se retirer et a laissé sa place à Monsieur Christophe Georg.

Monsieur Christophe Georg se demande si ce n'était pas plutôt le Maire qui perdait son temps.

Madame Anne Hemmerlé demande si c'est vraiment le rôle des adjoints de rentrer dans l'opérationnel à la place des techniciens.

Monsieur Martial Schillinger prend la parole : « Vous voyez l'image qu'on renvoie ? ». Il explique que l'organe délibérant fonctionne selon un règlement. Pendant longtemps, les commissions ont été validées par le conseil. Ce sont les commissions qui présentent au conseil municipal leurs propositions. Tous les chantiers ont été pilotés par l'ensemble des élus et suivis par les agents sur la partie opérationnelle.

Les COPIL n'ont jamais été nommés par le conseil municipal. Le COPIL n'a donc pas à prendre de décisions mais doit faire des propositions au conseil municipal.

A la question « pourquoi aujourd'hui ? », Monsieur Martial Schillinger répond que les échanges datent de 2017 où le retrait des délégations des adjoints a déjà été annoncé par le maire. Ce n'est pas arrivé du jour au lendemain et ce n'est pas politique. Enfin, il dit : « l'absentéisme n'est pas le sujet. L'intelligence collective t'a quitté. »

Monsieur le Maire revient sur l'absentéisme en réunions de bureau. Ce sont autant de réunions manquées pour prendre des informations et débattre.

Monsieur Christophe Georg signale que les réunions étaient organisées quand le Maire était là, difficile pour ce dernier d'y être absent.

Madame Michèle Kannengieser intervient pour dire : « J'ai l'impression d'assister à un enterrement, à une boucherie. Nous nous sommes concertés. Nous ne pouvons pas vous laisser continuer. Je vais prendre des positions qui ne vont pas plaire. J'attends qu'on en vienne aux faits, aux points litigieux qui ont fondé cette demande. »

Monsieur le Maire indique qu'il a le droit de se défendre sur l'exercice solitaire du pouvoir. Pour être complet, d'autres élus majoritaires ont été absents, l'opposition a été parfois plus présente.

- « ...la volonté réelle de vider de toutes substances les commissions qui doivent normalement travailler sur les dossiers afin que les projets puissent être examinés en conseil municipal. »

Monsieur le Maire explique que le rythme des réunions de commissions n'a pas varié au cours du mandat. L'ordre du jour des commissions est fixé par chaque vice-président qui est libre d'introduire des sujets de réflexion et de travail sur sa propre initiative mais aussi sur celle des membres de la commission. Il y a aussi une commission extra-municipale comme celle de la circulation conduite par Monsieur Christophe Georg et qui n'a pas été créée par le conseil.

Monsieur Roger Bode signale qu'en commission travaux, aucun gros projet n'y est discuté alors que c'était le cas lors de la précédente mandature.

Monsieur Serge Hugel indique qu'il a refusé la vice-présidence de la commission des finances car il est difficile de tenir ce rôle lorsque **l'on n'est pas** dans l'exécutif.

- Concernant les remarques relatives au COPIL (**Cœur** de village, Schwemmloch).

Selon Monsieur Martial Schillinger, il est composé de personnes recensées par le bureau d'études COMPAS, sans aucun élu.

Monsieur Denis Clauss explique que lors de la première réunion sur le Schwemmloch, la première adjointe a demandé à y participer et que le Maire lui a opposé une interdiction.

Madame Myriam Stenger n'a pas compris pour quelles raisons elle n'a pas eu le droit d'y participer. « C'est anti-démocratique », indique-t-elle.

- « De même, nous apprenons par le bulletin municipal que vous avez donné votre accord pour la création d'une commission extra-municipale de jumelage, sans que le conseil municipal ne délibère et sans qu'aucun membre du conseil n'y siège (à part vous-même). »

Monsieur le Maire indique qu'il n'y siège pas.

Monsieur Martial Schillinger souligne que le Maire se trouve sur la photo et qu'actuellement, il ne sait pas qui en fait partie. De plus, l'information de cette création avait été donnée par Madame Katia Bossuyt et non par

le Maire.

Madame Katia Bossuyt intervient. Elle ne souhaite pas être mêlée à ce débat. Néanmoins, elle explique que lors de cette discussion en conseil municipal, Monsieur le Maire ne souhaitait pas d'élus dans ce comité.

Monsieur le Maire signale que ce sont les administrés qui ne le souhaitaient pas.

- « Ainsi, alors même que le site Internet de la commune est créé depuis 2018, la page réservée à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale est « en construction » comme le justifie cette capture d'écran prise à date. »

Ce n'est pas vrai, indique Monsieur le Maire. Tout d'abord, le bulletin municipal comporte une partie réservée aux textes des deux listes d'opposition.

Le site internet a été conçu avec une page intitulée « tribune de l'opposition » conformément à leur demande mais aucun texte à publier n'a été communiqué à ce jour pour insertion sur le site. « page en construction » est le terme utilisé par les développeurs quand la page existe mais qu'il n'y a aucun contenu.

Monsieur Schillinger remercie Monsieur le Maire pour l'explication donnée.

- « L'absence de communication sur les manifestations publiques que nous apprenons, alors que nous sommes élus, dans les publications des organismes tiers. Cette absence de communication conduit à une désorganisation puisque les services sont fortement mobilisés en soirée pour des manifestations qui ne recueillent pas plus de 50 personnes. »

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Louis Gabel de quelles manifestations il est question. Monsieur Gabel indique qu'il s'agit des réunions publiques où l'information est venue du Trait d'Union.

Monsieur le Maire explique que **le programme d'intervention des services fait l'objet d'outils informatisés partagés** : une planification au niveau des astreintes du personnel technique et une fiche action remplie par les services administratifs. En outre, chaque semaine se tient une réunion des services administratifs et tous **les 15 jours pour les services techniques où l'organisation des manifestations est passée en revue.**

Monsieur le Maire demande si **l'intérêt et la pertinence d'une manifestation se mesurent** par le seul nombre de participants. Dans ce cas que penser du RDV Citoyen organisé sur la chasse et la forêt (environ 25 à 30 personnes), des RDV Citoyen sans aucun des adjoints signataires ou encore de **l'absence de l'adjoint aux finances** pour le RDV de présentation du budget le 12 mars 2019.

Monsieur Denis Clauss explique que le cordon était coupé depuis 2017 et que les délégations du Maire auraient du être retirées à ce moment-là.

Monsieur le Maire demande pourquoi l'adjoint en charge des finances n'était pas présent au RDV citoyen sur le budget ?

Monsieur Schillinger explique qu'il avait voulu faire des démarches auprès du Cabinet Deloitte pour faire des prospectives différentes. Par deux fois, cela lui a été refusé par le Maire. Il estime que cela ne sert à rien de nommer un adjoint si le Maire ne délègue pas. Pour documenter les choix et les orientations, un adjoint a le droit de demander au cabinet-conseil des simulations supplémentaires afin d'étayer le dossier.

Monsieur le Maire explique que sept simulations avaient déjà été demandées.

Par ailleurs, Monsieur Martial Schillinger explique qu'il a porté les dossiers : PPRI, PLU, Schwemmloch ... lorsqu'il était adjoint en charge de l'urbanisme.

Monsieur Christophe Georg demande à ce qu'on passe à autre chose.

Monsieur le Maire lui demande si c'est lui qui distribue la parole. Il revient sur l'étude évoquée par Monsieur Clauss en amont.

- « Vous avez ainsi passé commande à des prestataires extérieurs, et ordonné le règlement alors même que le service n'était pas fait pour certaines commandes. C'est par exemple le cas s'agissant de la facture des établissements DRLW pour la mission « d'étude d'aménagement du futur pôle culturel et sportif ». Vous avez commandé et ordonné le paiement avant même que l'étude ne soit réalisée et ce au mépris de la règle du service fait. Les adjoints n'étant pas informés de cette commande... »

Monsieur le Maire explique les étapes de cette prestation. Une consultation a été lancée le 12 juin 2015 auprès de trois architectes. Deux offres ont été réceptionnées. L'offre qui n'a pas été jugée la mieux-disante a fait l'objet d'une lettre de rejet. Une première maquette a été reçue le 17 juillet 2015. Celle-ci a été validée par Monsieur Schillinger le 23 juillet 2015 par mail.

Une première situation de paiement transmise le 24 septembre 2015 a été renvoyée par la Directrice Générale des Services le 28 septembre à l'architecte car le pourcentage d'avancement était erroné.

Une maquette complétée a été reçue le 8 octobre 2015 puis le 4 novembre 2015. Une présentation du rendu de l'étude, par l'architecte, a eu lieu le 6 novembre 2015 auprès des membres du bureau.

Madame Michèle Kannengieser souhaite obtenir une précision. Quand cette mission a-t-elle été validée par le conseil ?

Monsieur le Maire rappelle les faits suivants qui ne sont pas nouveaux : déplacement des écoles, proposition d'un campus sportif-culturel et scolaire. Le but était d'avoir les idées claires sur l'aménagement de la zone et de disposer d'images synthétiques de ces différents ensembles.

Monsieur Denis Clauss explique que ce qui est projeté est le seul document qu'il ait reçu.

Madame Michèle Kannengieser revient sur l'objet même du bon de commande : « missions et simulation 3D des projets structurants de la collectivité. » En regardant le document, elle pense qu'il manque des éléments au vu de la légèreté de l'étude. C'est du copier-coller de google maps. Elle est étonnée du coût à la page de cette mission. Elle souhaite des explications. Il y a distorsion entre le bon de commande et les plans remis.

Concernant les paiements : un 1^{er} acompte a été versé le 17 mars 2016 et le second le 4 mai 2016, indique Monsieur le Maire. Ecrire que la facture a été payée avant le service rendu est donc un mensonge. Monsieur le Maire demande aux signataires des explications sur cette accusation sans fondements.

Monsieur Martial Schillinger explique que la prestation n'est pas conforme à l'avancement. Le dysfonctionnement est là.

Madame Michèle Kannengieser s'étonne que l'agence d'architecte qui a réalisé cette mission ait eu le droit de candidater d'une part, au Schwemmloch, suite à la résiliation de la précédente équipe d'urbanisme et, d'autre part, au concours pour le groupe scolaire. Il y a conflit d'intérêt.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a des règles en matière de marchés publics de maîtrise d'œuvre et de concours. Il explique que dans le premier cas, c'est la SERS qui a la responsabilité du choix de l'urbaniste. Dans le second cas, le choix a été opéré par le jury du concours auquel participaient divers professionnels et a été finalisé en CAO. Il n'y a donc pas de conflit.

Madame Michèle Kannengieser indique qu'à ce moment-là, elle n'était pas au courant de ce projet.

Monsieur le Maire revient sur la résidence seniors évoquée dans le courrier. Ce projet a été évoqué dès le début du mandat. Des travaux ont été réalisés par le conseil des aînés et dans le cadre des villes amies des aînées. Des visites ont été organisées dans d'autres résidences. Puis cela a été discuté en réunions de bureau à plusieurs reprises.

Monsieur Denis Clauss demande qui a été à ces visites.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a interdit à personne d'y aller, d'autant que chaque adjoint a accès à son agenda.

- « Quelle surprise d'apprendre que des projets étaient en cours de réflexion, densifiant pour certain le projet à près de 100 logements en cumulant les fonciers des écoles dont la destination serait une « résidence seniors » et des anciens ateliers municipaux, et dont la destination serait une « résidence pour apprentis ».

Monsieur le Maire demande s'il s'agit là d'une amnésie ou d'une méconnaissance des dossiers ? Le contrat de mixité sociale prévoyait déjà en 2016 la construction de 15 logements locatifs aidés aux anciens ateliers et M. Schillinger, en tant qu'adjoint à l'urbanisme, avait présenté le projet porté par VILOGIA le 06 novembre 2017 (12 logements dont un espace collectif avec laverie et cafétéria). M. le Maire et M. Schillinger ont

rencontré l'EMS et VILOGIA en janvier 2018 pour réserver 5 de ces logements à des apprentis.

Monsieur Denis Clauss explique que le problème a été pris à l'envers : présentation à partir d'un cahier des charges non débattu et non validé excepté par le Maire.

Monsieur le Maire répond que ce dossier a été débattu, notamment en réunion de bureau. Il indique « on a donné la jauge ».

Monsieur Schillinger demande que le Maire précise le « on ». Beaucoup d'encre a coulé fin 2018 dans le groupe majoritaire à ce sujet, en particulier le choix du bailleur, le travail du conseil des aînés. Les adjoints ont demandé un minimum d'études préalables d'où l'intervention du cabinet COMPAS.

Il est ressorti de cette étude que les Wantzenauviens veulent rester chez eux. Il aurait été judicieux de présenter l'ensemble des éléments au conseil. Cela a également été l'objet des orientations budgétaires de cette année.

Monsieur le Maire constate que la politique de la chaise vide prend ici tout son sens. Une commission plénière a en effet été organisée sur le sujet mais en l'absence des adjoints.

Monsieur Denis Clauss confirme, les adjoints l'ont boycottée.

Madame Michèle Kannengieser, étant contre la vente des terrains, avait effectivement demandé une plénière sur le sujet.

Madame Françoise Boissière prend la parole. Le contexte a été détourné. Historiquement la résidence seniors était inscrite au projet ville amie des aînés. Pour aller plus loin dans la réflexion, et cela a été validé par la commission solidarité, une étude a été demandée. Madame Boissière a donc demandé l'aval du bureau qui, dans un premier temps, n'a pas souhaité y donner suite car l'étude avait été jugée trop chère. A la réunion suivante, Monsieur le Maire a proposé le bureau d'études COMPAS avec un financement institutionnel.

Monsieur Denis Clauss rappelle la chronologie des faits. La découverte de la vente des 2/3 des écoles, inscrite au budget, s'est faite après le cahier des charges. Le cahier des charges a été rédigé avant l'obtention de la synthèse des études. Aujourd'hui celui-ci ne colle pas aux résultats de l'étude.

Monsieur le Maire signale que sur l'ensemble des réponses obtenues, des personnes se sont clairement manifestées : 40 sont intéressées et autant souhaitent co-construire le projet.

Monsieur Martial Schillinger signale que le nom du bailleur est déjà connu.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un groupement promoteur (Kauffmann-Broad) -bailleur (Habitat de l'III). Pour l'instant, rien n'est vendu et la cession sera traitée en conseil municipal.

Monsieur Schillinger estime que c'est un non-respect du dialogue.

Monsieur le Maire note qu'il ne souhaite pas de résidence seniors.

Madame Michèle Kannengieser demande comment le choix a été opéré : respect des règles de la commande publique, mépris de l'information au conseil.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du travail du conseil des aînés.

Madame Michèle Kannengieser demande que le Maire n'entreprenne plus rien jusqu'aux élections. Ce dossier reste nébuleux à nouveau, comme le Smartdorf.

Monsieur le Maire explique que le choix de l'urbaniste relève de la responsabilité de la SERS, la commercialisation également. La SERS fait son travail.

Madame Michèle Kannengieser demande pourquoi la signature du permis d'aménager a été aussi rapide. Est-ce dû à l'article dans le trait d'union ? pour quelles raisons les promoteurs ont déjà travaillé sur des maquettes alors qu'ils ne sont pas propriétaires des terrains ?

Son groupe est surpris par cette signature.

Monsieur le Maire rappelle qu'un dépôt de permis d'aménager répond à des délais réglementaires. Le permis d'aménager est signé après que l'Eurométropole l'ait instruit, en fonction des demandes d'avis faites au SDIS, à la DDT et à l'ensemble des services concernés.

Madame Michèle Kannengieser estime qu'il aurait été plus prudent d'attendre le passage de ce conseil ou de l'étudier en commission d'urbanisme avant de signer. Pourquoi signer maintenant après l'article ?

Monsieur le Maire explique que ce sont les délais administratifs qu'il convient de respecter. Par ailleurs, il rappelle que des enquêtes publiques ont eu lieu et que les informations à ce sujet ont régulièrement été transmises au conseil municipal. On ne peut pas se plaindre de la lenteur de ce dossier et accuser en même temps le Maire d'aller trop vite.

Monsieur Martial Schillinger indique qu'il a toujours été dit que le travail serait réalisé en co-construction et qu'une maquette serait présentée aux Wantzenauviens.

Monsieur le Maire précise une nouvelle fois que la SERS est le titulaire de ce contrat de concession et que c'est elle qui donne le rythme.

Madame Michèle Kannengieser reprend la parole et demande qui sera propriétaire des parcelles et quel est le prix d'achat pour les promoteurs.

Ces points pourront être soumis à la SERS lors du prochain conseil municipal.

*Monsieur le Maire regrette que le conseil soit devenu une salle de spectacle. Pour quelles raisons lui retirer des délégations qu'il n'exerce pas ? A quoi cela sert-il de le priver de ses délégations ? Il estime que c'est une mascarade, un prétexte et que personne n'est dupe. « **Ce Conseil n'est pour moi ni le lieu ni le moment pour envisager un avenir plus lointain. Les « dissidents » se trompent de lieu, de moment et de combat et surtout ne respectent pas le mandat confié par les Wantzenauviens.** »*

Monsieur Grégory Schneider souhaite encore prendre la parole à l'attention de Monsieur Schillinger : « lorsque tu m'as demandé de signer cette pétition, tu m'avais juré que tu ne te présenterais pas aux élections. J'espère que tu respecteras ta parole. »

Monsieur le Maire demande qui souhaite le vote à bulletin secret.

*12 votes sont **comptabilisés à main levée pour le scrutin secret. Etant donné qu'il faut l'accord d'un tiers des membres présents, soit 8 voix, les modalités du vote à scrutin secret sont retenues.***

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° del 2014-15-04-36 du Conseil municipal du 15 avril 2014 relative à la délégation au Maire,

Considérant le courrier réceptionné en mairie le 23 août 2019 demandant le retrait des délégations accordées au Maire,

Considérant l'exposé qui précède,

Considérant que le vote a lieu à scrutin secret,

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

➤ décide avec 19 voix pour et 9 voix contre, de retirer les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2014.

Monsieur le Maire prend acte du vote. Il explique qu'étant donné que les délégations ne sont pas utilisées, cela ne change rien.

Il lit un texte de Jean d'Ormesson « le train de la vie » qu'il a adapté au contexte.

Madame Myriam Stenger s'exprime : « le conseil municipal vous avait donné votre légitimité que vous avez perdu ce soir avec une large majorité. »

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a perdu aucune légitimité.

La séance est levée à 23h00.